

# 5 Une société nouvelle

30317

**A** l'apogée de la monarchie des Pomare, il est particulièrement utile de faire le point sur le chemin parcouru depuis qu'avec Wallis, en 1767, les Tahitiens ont pris l'habitude d'accueillir, de recueillir ou de subir une présence européenne qui s'est faite progressivement plus fréquente, plus lourde et plus célèbre avec les années.

Quelques dates repères sont autant de bornes sur le chemin qu'a suivi cette monarchie. 1797 - 1801 : arrivée en force des missionnaires ; 1815 : victoire des royaux chrétiens sur les nationalistes-traditionalistes ; 1821 : mort du souverain unificateur ; 1827 : avènement du long règne de Pomare Vahine IV, qui nous amène des séquelles de la Polynésie ancienne aux prémices de la Polynésie actuelle, et nous fait transiter de la modernité introduite par le XVIII<sup>e</sup> à la tradition prise en compte par le XX<sup>e</sup>.

Ces dates clés ne font pas apparaître ce qui est peut-être l'élément essentiel du devenir des sociétés polynésiennes : la terrible chute démographique que subit la population. La mortalité effroyable demeure la caractéristique de cette période et doit toujours être présente à l'esprit.

## Tradition et modernité : un nouvel ordre politique

### Tradition et modernité

Soyons provocateurs et osons forcer le vocabulaire. Parlons de la tradition qui succède à la modernité, de la modernité ancienne et de la tradition nouvelle.

Il faut savoir se départir, en histoire tahitienne, des schémas dualistes qui opposent une Polynésie ancienne à une Polynésie nouvelle, une société traditionnelle à une société moderne, un Tahiti pré-colonial

au Tahiti colonial. A notre sens, deux révolutions majeures ont affecté cette histoire : l'une à la fin du XVIII<sup>e</sup> et au début du XIX<sup>e</sup> lorsque la Polynésie découvre l'Europe, son avance technique, ses appétits marchands, ses ardeurs missionnaires, l'autre de nos jours avec l'irruption de la modernité de cette fin de XX<sup>e</sup> siècle. Notre fin de XX<sup>e</sup> siècle avec ses bouleversements rapides et de toutes sortes incite les Tahitiens à penser leur passé immédiat en termes de paix, d'harmonie, d'équilibre, d'âge d'or : c'est l'époque historique de référence avec le coprah, les *pupu*, les districts, l'Église (protestante) toute puissante ; or, si cela représente la tradition, il s'agit d'une tradition récente qui s'est élaborée lentement tout au long du XIX<sup>e</sup> siècle, sur les vestiges d'une tradition plus ancienne, celle de la Polynésie d'avant l'arrivée des Européens,

et avec les apports d'une première modernité introduite par ces derniers à travers les navigateurs, les missionnaires, les marchands.

En histoire tahitienne, il convient de ne pas oublier deux points essentiels. D'une part, que la modernité et la tradition ne caractérisent pas de façon absolue des époques, mais qu'elles sont relatives et en constante évolution, la tradition tendant à se renouveler et à se moderniser, la modernité à s'enraciner en tradition, l'une et l'autre constituant deux phares à la lumière desquels l'histoire déroule son cortège d'événements. D'autre part, que tout apport étranger n'est pas absorbé tel quel par la culture tahitienne mais qu'il est interprété, digéré, modifié avant d'entrer dans le corpus des choses tahitiennes, avant d'être accepté par le peuple tahitien ; et inversement, que la tradition n'est pas chose figée mais qu'elle évolue constamment en fonction de la nouveauté et de son acceptation par la société.

### Un nouvel ordre politique

Entre 1767 et 1842, un nouvel ordre politique se substitue à l'ordre ancien (du moins à l'ordre que nous pouvons repérer dans les dernières décennies du XVIII<sup>e</sup> siècle). Ce nouveau ordre est caractérisé, apparemment, par une structure parente des monarchies sinon constitutionnelles, du moins "tempérées" que l'on trouve dans l'Europe de la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle et du début du XIX<sup>e</sup> : un souverain, une administration locale, une assemblée représentative.

O.R.S.T.O.M. Fonds Documentaire

N° : 30314 ex 7

Cote : B

Almata prend le nom de Pomare IV en 1827, lorsque meurt encore enfant son demi-frère Pomare III. La jeune souveraine est décrite comme une jeune fille vive, expansive et espiègle. Jugée intelligente par les missionnaires anglais.



Le souverain est roi (*ari'irahi* ou *ari'i* tout court) : c'est Pomare II de 1815 à 1821, un cadet Pomare III de 1821 à 1827, une fille Aimata, Pomare Vahine IV, à partir de 1827. Comme Pomare III est mineur, il y a une régence détenue par une autre Pomare Vahine, tante maternelle de Pomare III et d'Aimata. La rupture est donc complète, apparemment, avec l'ordre ancien, ce pour deux raisons. Le Royaume de Tahiti a une consistance plus précise que l'ancienne organisation politique tahitienne : il porte sur Tahiti, Moorea et des îles de l'ouest des Tuamotu ; l'ancienne organisation politique, si elle n'excluait pas de multiples liens familiaux, cérémoniels, économiques entre archipels, n'acquerrait une certaine réalité qu'au niveau de chacun d'eux. Ceci dit, des processus d'unification étaient en cours : aux îles du Vent, avec les entreprises de Pomare I, aux îles Sous-le-Vent, avec l'hégémonie de Bora Bora. Ensuite et surtout, le Royaume de Tahiti a une structure complètement différente : dans l'ordre ancien de la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle, Tahiti, comme Moorea,

forment des confédérations très lâches d'unités politiques ayant un *ari'i* à leur tête et reconnaissant épisodiquement, en fonction d'hégémonies peu durables, un ou plusieurs souverains supérieurs dont le titre est validé par son rattachement à un *marae* (lieu de culte) important.

Ainsi Moorea, d'après les traditions transmises par la princesse Ariitaimai et la reine Marau Taaroa, a formé à la fin du XVII<sup>e</sup> et au long du XVIII<sup>e</sup> siècle une hégémonie soumise aux princes de Haapiti, Marama, qui se donneront le titre d'*ari'inui* pour Moorea et s'efforceront de se rattacher au principal *marae* de l'île, Nuurua, dont le titre est détenu par une autre famille, Punuateraitua, et qui est localisé dans la chefferie de cette famille, Varari.

A Tahiti, jusqu'en 1768, les Teva de Papara, sur la côte sud de Tahiti-nui, semblent reconnus comme *ari'inui* ou *ari'irahi* (ce dernier terme est un peu plus faible que le premier) par la plupart des chefferies tahitiennes. Leur défaite en 1768, causée

principalement par l'attaque venue de la presqu'île de Tairapu, leur enlève des insignes de suprématie, une ceinture de plumes rouges (*maro'ura*) et une image (*to'o*) du dieu 'Oro qui est, à l'époque, la déité principale des îles de la Société. Tairapu forme à cette époque une confédération de principautés reconnaissant la suprématie des Vehiatua (de Tautira et Teahupoo) qui portent le titre d'*ari'irahi*.

Les Pomare eux-mêmes, qui vont finalement obtenir la souveraineté de Tahiti, ne sont à l'époque qu'*ari'i* de Te-Porionu'u c'est-à-dire de l'ensemble formé par les deux districts de Pare et d'Arue. Mais ils vont tendre à confédérer autour d'eux les districts de la côte est. En outre, Tutaha, qui est le grand-oncle de Pomare I, paraît être le chef militaire de Te-Porionu'u (le chef "tribal" selon D. Oliver) et a des titres sur le *marae* de Paea sur la côte ouest, va obtenir la garde du *to'o* de 'Oro et du *maro'ura* enlevés aux Teva de Papara en 1768. Ensuite, cette image et cette ceinture, insignes de suprématie, seront amenés à Tarahoi, le principal *marae* des Pomare, lesquels vont prendre le titre d'*ari'irahi*. Enfin, on peut rappeler comment, par la création d'une nouvelle chefferie Te Aharaoa, les Pomare vont, à partir de la côte nord, tendre à restructurer Moorea autour de leur famille et au détriment, et des Marama de Haapiti, et des Punuateraitua de Varari, cela peut-être en liaison avec le développement du culte du dieu 'Oro, dont un *marae* Taputapuatea a été construit sur la côte nord, à Papetooi.

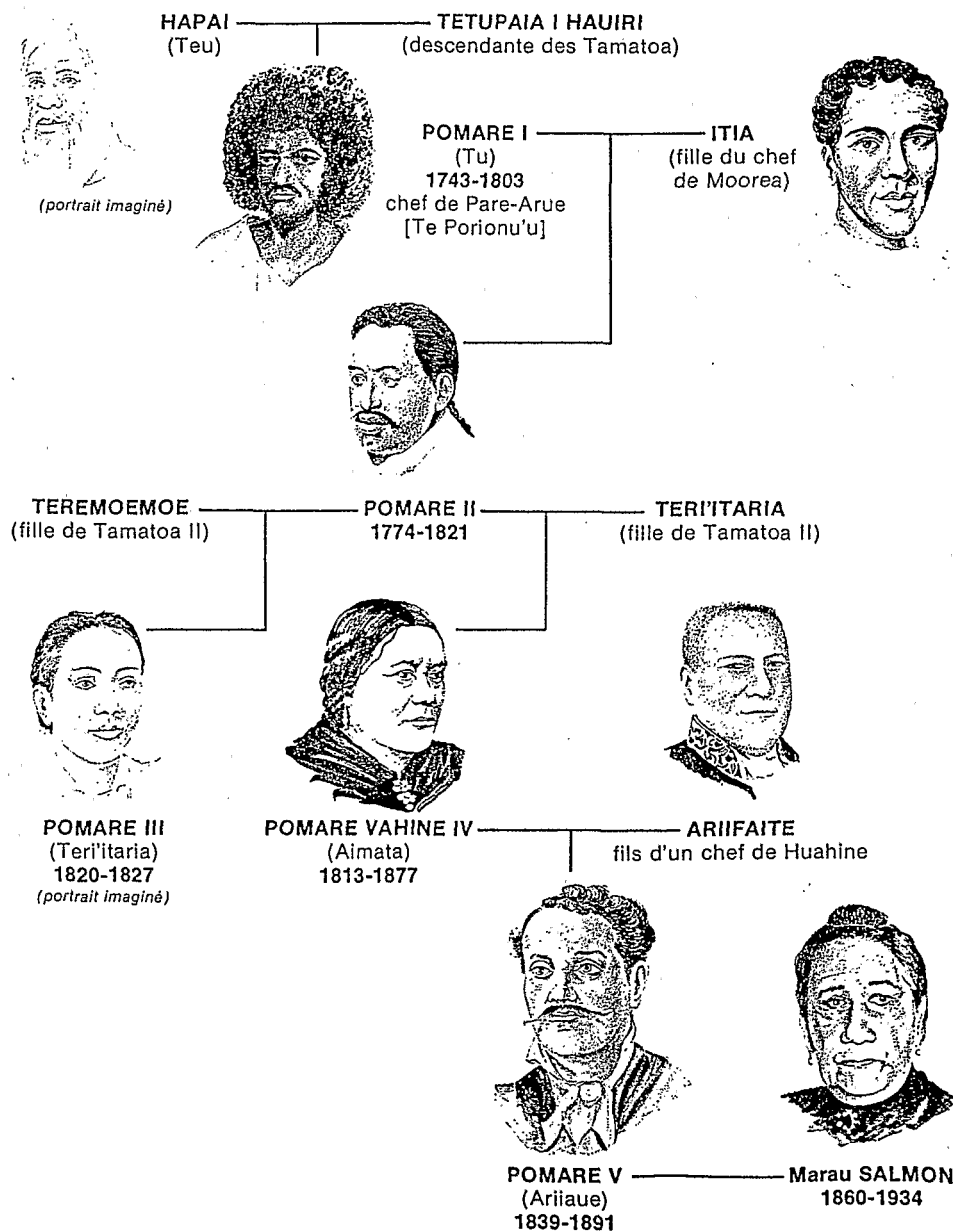
### De l'aristocratie à la monarchie

On sait bien que, formellement, la différence est considérable entre ce système d'aristocratie militaire et religieuse de la Polynésie ancienne et la constitution monarchique, administrative et représentative du Royaume chrétien. Pourtant, à y regarder de près, les différences ne sont pas si évidentes qu'il y paraît, d'autant que l'évolution politique, entre la mort de Pomare II et l'établissement du protectorat français, manifeste le retour en force du pouvoir des grands chefs.

Durant cette période, les îles de la Société traversent une crise grave d'origine religieuse, le mouvement Mamaia (voir pp. 126-127), qui correspond dans le même temps - et par rapport à la forte autorité manifestée par Pomare II auparavant - à un affaiblissement de l'autorité royale : "régence" de Pomare Vahine sous le règne de Pomare III, faiblesse de la jeune Aimata, à ses débuts de reine Pomare Vahine IV.

Généalogie de la famille royale des Pomare. Les forces et les faiblesses de cette dynastie apparaissent sur ce tableau simplifié. L'appui de l'aristocratie guerrière des îles Sous-le-Vent est concrétisé ici par la série d'unions entre les Pomare et les chefs de Raiatea (Tamatoa). La mort de Pomare II, qui laisse le royaume aux mains d'un

enfant d'un an, puis d'une jeune fille de 14 ans, faillit porter un coup fatal à cette dynastie naissante.



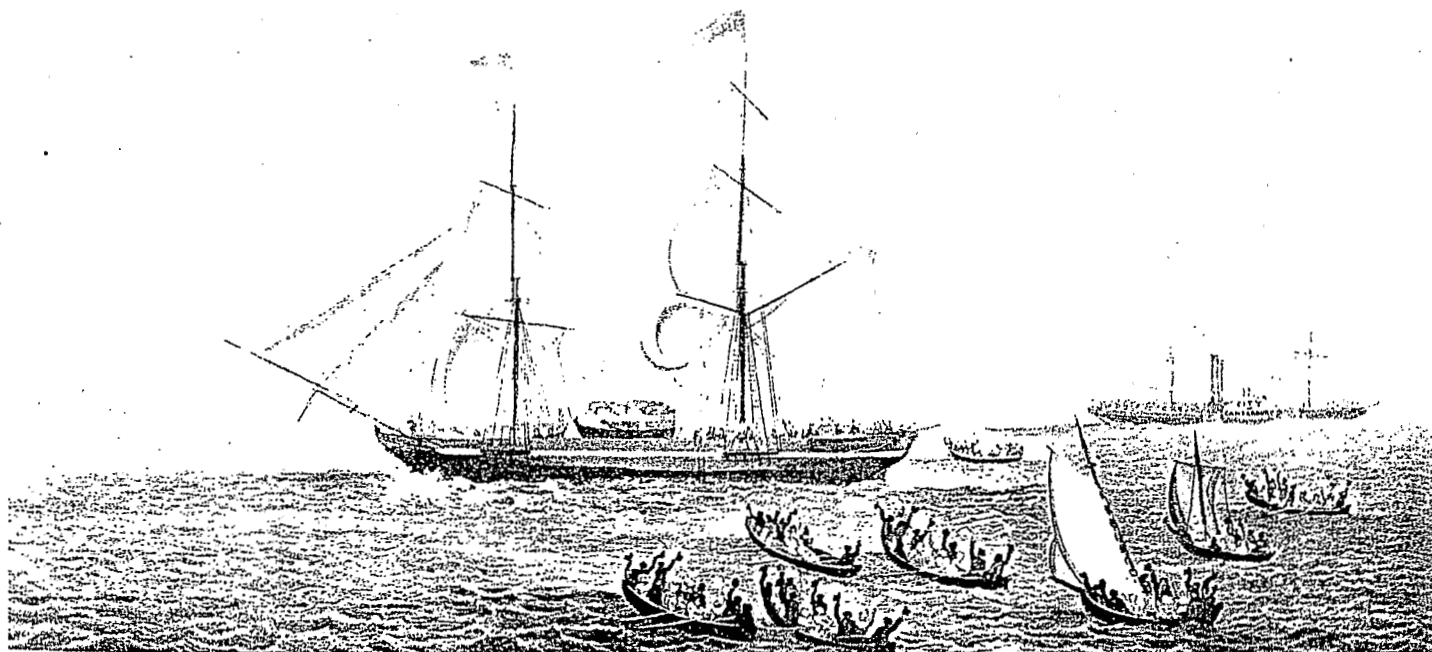
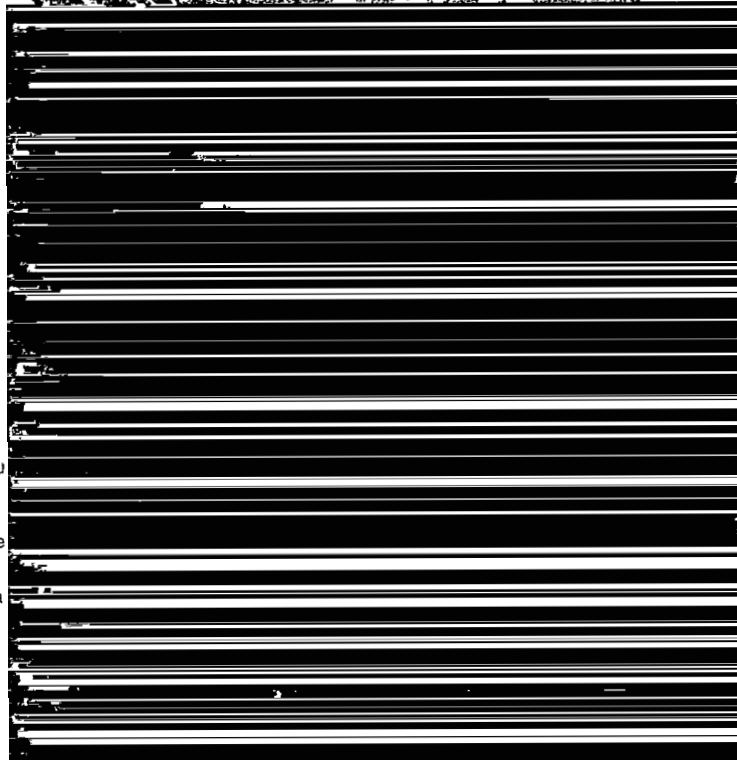
La crise aidant, ce sont un certain nombre de grands chefs, soit les représentants des familles *ari'i* traditionnelles ayant fait allégeance à Pomare II et qui ont été ré-investis dans leur propre district, soit les compagnons du roi investis des fonctions de *tavana* dans les districts vacants, qui, ou bien comme officiers locaux, ou bien comme membres éminents de l'assemblée mise en place au moment de la promulgation du premier code de lois, vont former de fait, et souvent indépendamment de la reine après 1827 (parce que celle-ci se fourvoie dans de mauvaises affaires) l'état-major du pouvoir.

Ceci non sans différentes péripéties, sans retournements inopinés et temporaires de situation qui ébranleront provisoirement le pouvoir de ces grands chefs, qui, dans leurs terres, demeurent en fait souverains, à l'image des anciens *ari'i*. Le nouvel ordre politique élaboré après 1815 apparaît ainsi, dans ses débuts, et surtout après la mort du roi Pomare II, comme une coquille vide qui ne prendra réalité, paradoxalement, qu'avec le Protectorat : car c'est sous l'autorité de ce dernier que différents éléments de ce nouvel ordre vont prendre du relief : l'assemblée, l'administration, avec l'organisation de services généraux à la capitale et le développement des rouages locaux ; la reine elle-même qui, bien que partageant le pouvoir avec le commissaire français, voit s'accroître ses prérogatives à cause de la plus grande efficacité de l'administration, et aussi, parce qu'elle devient, tant pour les Tahitiens que pour les représentants de la puissance protectrice, la pierre angulaire du pouvoir dans le Royaume des États du Protectorat.

La garde de la régence en 1823. Le prestige des Pomare ne peut que se trouver renforcé par la présence de ces gardes armés chargés de faire appliquer les volontés de la régente, puis de Pomare Vahine IV. Là où certains ne voient que des soldats dépenaillés dont les uniformes dépareillés cachent mal les tatouages, mieux vaut remarquer que tous les symboles de prestige sont ici réunis : coiffures et épauettes militaires, plumes, armes blanches et armes à feu. Dessin original de J.L. Le Jeune.



Ci-dessous : Navire missionnaire quittant l'Angleterre. Ce type de gravure illustre bien "l'ardeur missionnaire" de la Grande-Bretagne de la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle aux 30 premières années du XIX<sup>e</sup>. Les pasteurs britanniques vont contribuer à installer à Tahiti un nouvel ordre qui ne remplacera efficacement et réellement l'ancien qu'à l'instauration du Protectorat.



# ENCYCLOPEDIE DE LA POLYNESIE

## la Polynésie s'ouvre au monde 1769-1842

Ce sixième volume de l'Encyclopédie de la Polynésie a été réalisé sous la direction de

**Pierre-Yves Toullelan,**

Docteur de 3<sup>è</sup> cycle en Histoire, Chargé de cours au Centre Universitaire de la Polynésie française,

avec la collaboration de : **Alain Babadzan**, Docteur de 3<sup>è</sup> cycle en Ethnologie, Chargé de cours à l'Université de Paris X-Nanterre,

Membre de l'U.A. 140 du C.N.R.S., **Jean-François Baré**, Docteur d'État ès Lettres et Sciences humaines,

Chargé de recherche à l'O.R.S.T.O.M., **Paul de Deckker**, Docteur en Sciences sociales,

Docteur de 3<sup>è</sup> cycle en Anthropologie sociale, Professeur associé d'Histoire à l'Université de Paris VII,

Maître de Conférence à l'Université Libre de Bruxelles, **Niel Gunson**, Professeur, Research School of Pacific Studies,

Australian National University of Canberra, R.P. **Paul Hodée**, Docteur ès Sciences de l'Éducation,

Vicaire général de l'Archevêché de Papeete, **Colin W. Newbury**, Professeur, Institute of Commonwealth Studies,

University of Oxford, **Jean-Louis Rallu**, Démographe, Institut National d'Études Démographiques,

**François Ravault**, Docteur de 3<sup>è</sup> cycle en Géographie, Directeur de recherche à l'O.R.S.T.O.M.,

**Claude Robineau**, Docteur d'État ès Lettres et Sciences humaines, Directeur de recherche à l'O.R.S.T.O.M.,

Chargé d'enseignement à l'Université de Paris I-Panthéon-Sorbonne, **Etienne Taillemite**, Inspecteur général honoraire des Archives de France.

Conception et production : **Christian Gleizal**

Maquette et coordination de la réalisation technique : **Jean-Louis Saquet**

Assistante de production : **Catherine Krief**

Illustrations et cartographie : **Catherine Visse et Jean-Louis Saquet**

Traductions de l'anglais : **Pierre Montillier, Dominique Toullelan**

Collaboration rédactionnelle : **Michel-Claude Touchard**

**Photographies** : B. Bird, J.-Cl. Bosmel, Bridgeman Art Library, J.-L. Charmet, M. Delaplanche, D. Destable, K.P. Emory, E.T. Archive, Giraudon, P. Laboute, Mary Evans Picture Library, M. Ponsard, A.K. Richter, Cl. Rives-Cedri, Roger-Viollet, M. Sexton, J.F.G. Stokes, B. Vannier, G. Wallart.

**L'iconographie** de ce volume a été rassemblée sous la direction de Christian Gleizal, par Celestine Dars à Londres et

Pierre Montillier à Paris et grâce à l'aide qui nous a été apportée par :

au Musée de Tahiti et des Îles : Marjouche Lehartel, directrice, Véronique Mu-Liepman, conservateur ; au Bishop Museum : Cynthia Timberlake,

Librarian, Betty Lou Kam, Curatorial Assistant, Photograph Collection, Clarence Mauricio, Photograph Collection ;

à la National Library of Australia : Barbara Perry, Pictorial Librarian, Sylvia Carr, Acting Pictorial Librarian ;

à la National Library of New Zealand (The Alexander Turnbull Library) : Moira Long, Assistant Curator of Drawings and Paints, Ian Snowdon,

Photograph Section ; à la State Library of New South Wales : Mitchell Library : Shirley Humphries, Mitchell Librarian, and Jennifer Broomhead ;

au Musée de l'Homme : Muguette Dumont, Phototèque ; au Musée de la Marine : Mme Huyghes des Etages, Conservateur, Marjolaine Mourot,